



nice snes
Académie de Nice



Édito

CONGRÈS ACADÉMIQUE les 7 et 8 avril 2022

Le congrès académique du SNES-FSU

aura lieu au Domaine de Massacan

1589 av. du Commandant Houot à La Garde

Une contribution par établissement ! Il est essentiel qu'aucun établissement ou CIO ne se tienne à l'écart de la réflexion autour des thèmes du Congrès.

D'ici le 7 avril, chaque S1 doit se réunir pour participer à la réflexion commune : pour cela, n'hésitez pas à utiliser l'heure mensuelle d'information syndicale et à solliciter la participation des militants de la section académique ou des sections départementales. N'hésitez pas à nous faire parvenir par courrier ou par mail (s3nic@sn.es.edu) des contributions, des amendements aux différents pré-rapports.

Pour des contraintes d'organisation (repas, hébergements), veuillez vous inscrire avant le vendredi 1er avril 2022. Merci. Les documents préparatoires au Congrès seront publiés dans le supplément à l'U.S. du 12 mars 2022, et seront téléchargeables sur le site du SNES-FSU.

Une délégation élue par le congrès académique portera les mandats et contribuera aux débats du congrès national du SNES-FSU. Il se déroulera à Montpellier du 9 au 13 mai 2022.

Qui participe au congrès ?

Le Congrès académique est constitué :

- par les délégués mandatés des S1 (section d'établissement) de l'Académie, à raison de 1 délégué par tranche de 30 syndiqués (tranche complète ou incomplète),
- par les membres élus de la Commission Administrative Académique,
- par les membres élus des Bureaux départementaux (S2), dans la limite de 7 membres, fixés proportionnellement aux tendances.

La participation au Congrès est un droit.

Vous trouverez en annexe les documents pratiques nécessaires pour le Congrès : convocation, fiche individuelle d'inscription, fiche de délégation.

Le secrétariat académique.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Au S1,



suppl. n°1 au NICE SNES 264 de mars 2022

Nice, le 10 mars 2022

SOMMAIRE

- p.1/1 Edito : Congrès académique ...
- p.2/2 Proposition de déroulement
- p.3/2 Thèmes de réflexion des commissions
- p.4/2 Accès au congrès
- p. 3 Annexe 1 : Convocation
- p. 4 Annexe 2 : Fiche d'inscription individuelle
- p. 5 Annexe 3 : Fiche de délégation

PROPOSITION DE DÉROULEMENT DU CONGRÈS ACADÉMIQUE

Jeudi 7 avril

- 9h00 Accueil des délégués
9h30 Adoption de l'ordre du jour, résultats des votes.
compléments au rapport d'activité et débat – carte des formations de l'académie.
12h00 Repas
13h30 Travaux en commission sur les 4 thèmes
19h00 Repas
20h30 Réunions des courants de pensée.

Vendredi 8 avril

- 8h30 Rapport du thème I
10h00 Rapport du thème II
12h00 Élection de la délégation au congrès national
12h30 Repas
13h30 Rapport du thème IV et modifications statutaires
15h00 Rapport du thème III
16h30 Conclusion

THÈMES DE RÉFLEXION DES COMMISSIONS

Thème 1 : Redonner du sens et du commun au second degré.

Thème 2 : Pour des personnels respectés et revalorisés.

Thème 3 : Pour une société juste et solidaire.

Thème 4 : Faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social.

Pour chaque commission du Congrès académique, le dépôt des textes et contributions se fera en fin de commission.

Se rendre au Domaine de Massacan

Depuis la gare SNCF de Toulon

- la ligne 23 qui part de la gare avec arrêt à Magaud [départ toutes les 30 minutes]
- ou la ligne 6 qui part de la Place de la Liberté (à 2 mn de la gare) avec arrêt à Magaud [départ toutes les 15 minutes]

Par la route

En arrivant de Marseille

Autoroute A50 (direction Toulon, Aubagne) sortie Toulon

Entrer dans Toulon

Prendre l'Avenue d'Estienne d'Orves (D2008) [500m]

Continuer sur la Rue Robert Guillemard [700m]

Continuer sur l'Allée de l'Amiral Courbet [300m]

Prendre à droite la Rue Anatole France [20m]

Continuer sur l'Avenue de la République [700m]

Continuer sur l'Avenue Franklin Roosevelt [350m]

Prendre à droite l'Avenue Edouard Le Bellegou [500m]

Continuer sur l'Avenue Pierre Loti [700m]

Prendre à gauche l'Avenue Claude Farrère [200m]

Prendre à droite l'Avenue de la Résistance (D42) [1.5 km]

Sortir de Toulon

Entrer dans La Garde par l'Avenue du Commandant Houot (D42)

A droite se trouve le **Domaine de Massacan** (Pointe Sainte Marguerite)

En arrivant de Nice

Autoroute A8 (direction Cannes, Toulon, Marseille)

Rejoindre autoroute A 57 (direction Toulon, Hyères) sortie : Toulon-Est La Valette-Centre

Entrer dans Toulon

Continuer sur l'Avenue Mirasouléou [450m]

Continuer toujours sur le Boulevard des Armaris [1 km]

Prendre à gauche l'Avenue Joseph Gasquet (D559) [350m]

Prendre à droite le Rond-point de la 1ère Division Française Libre

Sortir de Toulon et continuer sur le Boulevard de l'Enseigne de Vaisseau Gués [450m]

Continuer sur le Boulevard du Docteur Bourgarel [350m]

Prendre à gauche l'Avenue du Commandant Houot (D42) [350m]

A droite se trouve le **Domaine de Massacan** (Pointe Sainte Marguerite)

Domaine de Massacan 1589 Av Cdt HOUOT 83130 La Garde

CONVOCATION



Nom et prénom :

Établissement :

Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) d'assister à la réunion statutaire du Congrès académique du SNES-FSU, dont tu es membre au titre de :

- membre de la Commission administrative
- délégué du Bureau départemental 06
- délégué du Bureau départemental 83
- délégué de la Section d'établissement

Le Congrès aura lieu les jeudi 7 (à partir de 8h30) et vendredi 8 avril (jusqu'à 17 h), à La Garde dans le Var, en présence d'un responsable national.

Proposition d'ordre du jour:

Jeudi 7 avril

- 9h00 Accueil des délégués
- 9h30 Adoption de l'ordre du jour,
Résultats des votes
Compléments au rapport d'activité et
débat - Carte des formations de
l'académie.
- 12h00 Repas
- 13h30 Travaux en commission sur les 4 thèmes
- 19h00 Repas
- 20h30 Réunions des courants de pensée.

Vendredi 8 avril

- 8h30 Rapport du thème I
- 10h00 Rapport du thème II
- 12h00 Élection de la délégation au congrès
national
- 12h30 Repas
- 13h30 Rapport du thème IV et modifications
statutaires
- 15h00 Rapport du thème III
- 16h30 Conclusion

La présente convocation vaut mandat pour l'autorisation d'absence, qui est de droit (décret n° 2013-451 du 31 mai 2013 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982).

Bien cordialement,
la secrétaire générale
Fabienne Langoureau

Découper suivant le pointillé et joindre cette convocation remplie à la demande d'autorisation d'absence que tu adresseras par la voie hiérarchique au Recteur, sans délai, si nécessaire pour le jeudi 7 et /ou le vendredi 8 avril 2022. Voici un modèle éventuel de demande d'autorisation d'absence: «J'ai l'honneur de solliciter un congé le ..., afin d'assister aux travaux du Congrès de mon syndicat, qui aura lieu à La Garde (83)».

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION AU CONGRÈS

Chaque participant au Congrès doit impérativement compléter, avec précision, une fiche d'inscription (faire des copies si nécessaire) et la retourner au SNES-FSU (264, bd de la Madeleine 06000 NICE) pour le **vendredi 1^{er} avril 2022**, dernier délai.

- Par mail : s3nic@snes.edu

Les fiches d'organisation nous sont **indispensables** pour prévoir les repas et les hébergements, et pour adresser au Recteur la liste des participants ayant demandé une autorisation d'absence.



Nom et prénom:

Adresse et n° de tél.:

Mail :

Établissement:

Je viens au Congrès en tant que:

- délégué de S1 *
- membre de la CA *
- désigné par le Bureau départemental 06 *
- désigné par le Bureau départemental 83 *
- participant à titre individuel

* : les frais de déplacement seront remboursés.

Repas : je m'inscris pour le repas de jeudi 7 avril midi	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
je m'inscris pour le repas de jeudi 7 avril soir	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
je m'inscris pour le repas de vendredi 8 midi	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

Hébergement : je demande l'hébergement pour la nuit du 7 au 8 avril	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
--	--------------------------	-----	--------------------------	-----

Note importante concernant les repas et hébergements: ces prestations étant fournies par le Centre, les congressistes souhaitant bénéficier de ces prestations doivent impérativement retourner la présente fiche au S3 pour le 1^{er} avril. Cela facilitera l'organisation et donc le bon déroulement du congrès.

Demande d'autorisation d'absence déposée :

- pour le 7 avril : oui non
- pour le 8 avril : oui non

Une fiche par congressiste, SVP!

Pour aider au financement du congrès, une participation de 5 euros vous sera demandée.

